



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

défense et usage

Question écrite n° 33520

Texte de la question

Mme Marion Maréchal-Le Pen interroge Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée de la francophonie, sur l'ambition du Gouvernement de mettre en place une véritable diplomatie culturelle. La France, de par les âges, a toujours été un phare culturel pour le monde. Aujourd'hui, c'est l'une de nos principales valeurs ajoutés sur la scène internationale. Alors que les ministres des affaires étrangères et de la culture témoignent, dans la presse, de leur volonté commune de mettre en place une véritable diplomatie culturelle, la langue française doit en être un des instruments principaux. Vecteur de tout un peuple, d'une culture et d'une façon de penser, cette langue était, jusqu'au traité de Versailles de 1919, la langue de la diplomatie internationale. Elle est encore une langue de travail à la Commission européenne, au secrétariat de l'Organisation des nations unies, au Conseil de l'Europe, à l'OTAN, à l'OCDE, à l'UNESCO, à la Communauté de développement d'Afrique australe, à la FIFA, etc. Ainsi, la récente loi sur l'enseignement supérieur et la recherche (ESR), dite "loi Fioraso", dénote une volonté assumée de céder le terrain qu'occupe encore le français, ici dans l'enseignement supérieur et la recherche, au profit d'un anglais globalisant ; la France ne cesse de se faire de plus en plus discrète aux conférences internationales de la francophonie. Il lui est demandé d'explicitier le rôle que le Gouvernement souhaite donner à la langue française et si elle compte en faire une pièce incontournable d'une véritable diplomatie culturelle.

Texte de la réponse

La promotion de la langue française est une mission à laquelle le gouvernement attache la plus grande importance, comme en témoigne la nomination d'une ministre déléguée à la Francophonie. C'est une priorité de la diplomatie française, réaffirmée par le ministre, en raison des défis qui lui sont liés, en termes d'influence politique, culturelle et économique. Elle innerve toutes les composantes de l'action culturelle de la France à l'étranger. La politique en faveur de la francophonie mobilise 4000 agents et un budget de près d'1 milliard d'euros. Cette politique linguistique est articulée avec une politique d'attractivité à destination des étudiants étrangers. La loi sur l'enseignement supérieur et la recherche permettra d'attirer vers les filières universitaires françaises des jeunes qui s'en détournaient faute d'un niveau de français suffisant. Elle garantit que des cours de français seront dispensés à ces étudiants. Cette réforme permettra d'élargir le socle de la francophonie auprès des jeunes, notamment des pays émergents, confortant ainsi la politique d'influence de la France. La France promeut également la langue française dans les enceintes internationales. Elle est le premier contributeur de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), levier d'influence démultiplié par l'importance de l'espace francophone, soit 77 Etats et gouvernements membres. En partenariat avec la France, le Luxembourg et la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'OIF met notamment en oeuvre un plan annuel d'action pour le « français dans la diplomatie et la fonction publique ». Il touche environ 7000 diplomates et fonctionnaires non francophones chaque année, choisis rigoureusement en fonction de leur niveau d'implication dans les dossiers internationaux, en privilégiant les forts potentiels. Au-delà, c'est une mobilisation de l'ensemble du corps diplomatique qui permettra, tant au sein des institutions européennes que dans les autres organisations internationales, de rappeler que le multilinguisme est un gage d'efficacité du système multilatéral. Une feuille de

route pour la promotion du multilinguisme dans les organisations internationales a été adressée aux postes diplomatiques ; elle constitue un outil majeur pour adapter et renforcer l'action de la France en faveur de la francophonie au sein du système multilatéral.

Données clés

Auteur : [Mme Marion Maréchal-Le Pen](#)

Circonscription : Vaucluse (3^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33520

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : Francophonie

Ministère attributaire : Francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juillet 2013](#), page 7695

Réponse publiée au JO le : [24 septembre 2013](#), page 10094